

« La Roche Turpin »
7ème étape du VTT TOUR 2024
Samedi 22 juin 2024 à FONTENAY LES BRIIS (91)
Organisée par l'AS Cyclo-Mauricienne et le VC Villejust
avec le concours du Collectif d'Organisation du VTT Tour

Dossards, Parking	La distribution des plaques : au niveau du ravitaillement (Arrivée) Route Forestière de Diane – Forêt de la Roche Turpin Parkings : Parc de Soucy – 2-4 rue du Mont Louvet – 91640 Fontenay-les-Briis (un fléchage sera mis en place à partir du Carrefour de Bel Air à Fontenay-les-Briis)
Retrait des plaques	Ouverture des inscriptions/retrait des plaques à partir de 12h. Clôture des inscriptions : 13h30
Départs	Route Forestière de Diane – Forêt de la Roche Turpin (à 1km du Parc de Soucy) Mise en grille : 14 heures. Départs décalés à partir de 14 h 15
Circuits	Circuit d'environ 8 km, Forêt Départementale de la Roche Turpin
Distances	4 tours (H. Espoirs, Séniors et Vétérans), 3 tours (Dames : Juniores, Séniors et Vétérans A ; Hommes : Juniors, Masters 1 et Masters 2 + Tandems), 2 tours (Cadets G et F + Féminines Vétérans B) ou 1 tour (Minimes G et F) selon les âges
Observation	Pour plus de renseignements : ascm.vtt.91@gmail.com Ravitaillement à l'arrivée.
Récompenses	Au niveau du ravitaillement (Arrivée) Route Forestière de Diane – Forêt de la Roche Turpin Les récompenses seront remises. Aux trois premiers des seize catégories (gerbe et médaille aux premier(e)s de chaque catégorie, médaille aux 2èmes et 3èmes de chaque catégorie). Aux leaders de chacune des seize catégories (maillots roses « Culture Vélo Corbeil-Essonnes / Bois-Bûche Molinario »)
Catégories	Le VTT TOUR 2024 sera disputé aux points sur sept étapes (dont une étape «Joker») dans les catégories d'âges suivantes (aucune dérogation d'âge possible) : Dames : Minimes (13 à 14 ans, nées en 2010 ou 2011) / Cadettes (15 à 16 ans, nées en 2008 ou 2009) / Juniores (17 à 18 ans, nées en 2006 ou 2007) / Séniors (19 à 39 ans, nées entre 1985 et 2005) / Vétérans A (40 à 49 ans, nées entre 1975 et 1984) / Vétérans B (50 ans et plus, nées en 1974 et avant) Hommes : Minimes (13 à 14 ans, nés en 2010 ou 2011) / Cadets (15 à 16 ans, nés en 2008 ou 2009) / Juniors (17 à 18 ans, nés en 2006 ou 2007) / Espoirs (19 à 22 ans, nés entre 2002 et 2005) / Séniors (23 à 39 ans, nés entre 1985 et 2001) / Vétérans (40 à 49 ans, nés entre 1975 et 1984) / Masters 1 (50 à 59 ans, nés entre 1965 à 1974) / Masters 2 (60 ans et plus, nés entre 1955 et 1964) / Masters 3 (70 ans et plus, nés en 1954 et avant) Tandems (mixtes ou non)
Engagements	Après de : Franck MISERIAUX – 27, rue de l'Orme Gras 91640 VAUGRIGNEUSE – ascm.vtt.91@gmail.com Engagements à l'avance : Pour la FSGT : 9 euros pour les Minimes et Cadets, 11 euros pour les Juniors et adultes, 22 euros pour les tandems ; UFOLEP, FFC, FF Tri, FF Vélo : ajouter 2 euros aux tarifs FSGT (4 € pour les tandems) Non Licenciés : non admis (pour raison d'assurance) Important : sur les épreuves organisées sous l'égide de la FSGT, seuls les licenciés FSGT sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile de leur licence. En conséquence, les licenciés FFC, UFOLEP, FF Tri, FF Vélo devront signer, à la prise de plaque, une attestation certifiant qu'ils ont pris connaissance de ce fait et que, en cas d'accident, ils devront faire valoir l'I.A. de leur R.C. personnelle Majoration de 2 euros pour les engagements sur place (4 € pour les tandems) Attention : plaques attribuées en fonction du classement général du VTT Tour après la sixième étape. Au-delà du mercredi 19 juin après réception du courrier, cet avantage sera perdu. Appels effectués en fonction du classement général scratch après la sixième étape Chèques à l'ordre de l'ASCM
Inscriptions	Préciser impérativement : Nom, Prénom, date de naissance, club, fédération